

SYNTHÈSE DU RAPPORT SO

AR Prefecture

016-281600130-20240227-DELIB2024_02-DE

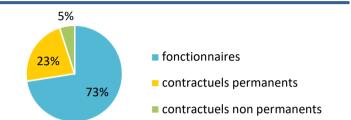
CLAIL LINIONE 2024

CENTRE DE GESTION 16

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Charente.

Effectifs

- 40 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
 - > 29 fonctionnaires
 - > 9 contractuels permanents
 - > 2 contractuels non permanents



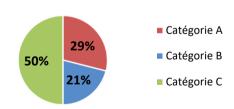
- 2 contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

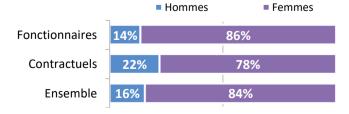
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	86%	22%	71%
Technique	10%	11%	11%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	3%	67%	18%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



→ Les principaux cadres d'emplois

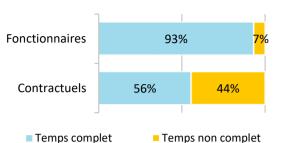
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	42%
Rédacteurs	16%
Attachés	13%
Médecins	11%
Adjoints techniques	8%

Temps de travail des agents permanents

016-281600130-20240227-DELIB2024_02-DE Reçu le 27/02/2024

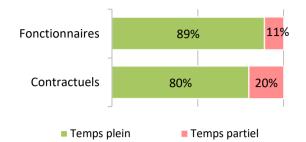
AR Prefecture

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Repartition des agents à temps plein ou

à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Fonctionnaires Contractuels
Technique 67% 100%

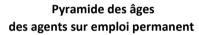
Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

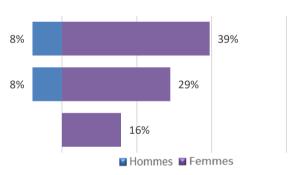
> 0% des hommes à temps partiel 15% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moy	en*	
des agents per	rmanents	
Fonctionnaires	47,16	— de 50 ans et +
Contractuels	45,83	— ue 30 ans et +
permanents	45,65	
Ensemble des		de 30 à 49 ans
permanents	46,84	
Âge moy	en*	de - de 30 ans
des agents non	permanent	
Contractuels non 37,50		
permanents	37,30	





^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

→ 37,70 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

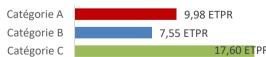
> 28,49 fonctionnaires

> 6,64 contractuels permanents

> 2,57 contractuels non permanents

68 614 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie



- Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2022, 7 arrivées d'agents permanents et 5 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 1	Effectif physique au 31/12/2022
36 agents	38 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022				
Fonctionnaires 3 -3,3%				
Contractuels	7	50,0%		
Ensemble 7 5,6%				

AR Prefecture

016-281600130-20240227-DELIB2024_02-DE

Principales causes de départ d'agent permanents

Fin de contrats remplacants	60%
Mutation	20%
Départ à la retraite	20%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

R	emplacements (contractuels)	71%
	Recrutement direct	14%
	Arrivées de contractuels	14%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnelnommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

1 lauréat d'un concours d'agents déjà
fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

 26 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

🟓 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

AR Prefecture

016-281600130-20240227-DELIB2024_02-DE

→ Les charges de personnel représentent 74,6 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*

2 772 272 €

Charges de personnel*

2 068 237 €



Soit 74,6 % des dépenses de fonctionnement

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 359 395 €
Primes et indemnités versées :	299 468 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 114 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	10 246 €
Supplément familial de traitement :	5 170 €
Indemnité de résidence :	0€
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

34 634 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 974 €		34 851 €	S	26 886 €	S
Technique			S		S	S
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	S	81 625 €	S	S		
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	50 749 €	81 625 €	33 424 €	S	26 846 €	S

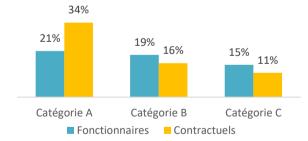
^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,03 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	17,82%
Contractuels sur emplois permanents	31,45%
Ensemble	22,03%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

- ⇒ 24 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- → 74 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

Absences —

 En moyenne, 28,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

AR Prefecture

016-281600130-20240227-DELIB2024_02-DE

Reçu le 27/02/2024

Fn moyenne. 13.9 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel

permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	7,87%	3,81%	6,91%	0,00%
accidents de travail) Taux d'absentéisme médical (toutes absences	7,87%	3,81%	6,91%	0,00%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	9,55%	3,81%	8,19%	0,00%
et autre)	-			

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 61,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

4 accidents du travail déclarés au total en 2022

- 4 accidents du travail pour 40 agents en position d'activité au 31 décembre 2022
- > En moyenne, 14 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

1 conseiller de prévention

FORMATION

5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

- Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 2 en catégorie C

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 2 649 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

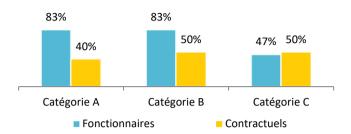
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

Formation

→ En 2022, 57,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



35 817 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	30 %
Frais de déplacement	7 %
Autres organismes	62 %

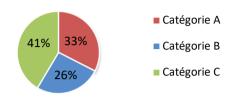
AR Prefecture

016-281600130-20240227-DELIB2024_02-DE

23 jours de formation suivis par le

agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	54%
Autres organismes	46%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	4 230 €	5 841 €
Montant moyen par bénéficiaire	169€	167 €

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Comité Technique Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2022

8 réunions en 2022 dans la collectivité

- **Commissions Administratives Paritaires**
- 1 réunion en 2022 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

2 réunions en 2022 dans la collectivité

AR Prefecture

016-281600130-20240227-DELIB2024_02-DE

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2023 Version 4